

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 12 (1924)

Heft: 190

Artikel: [De-ci, de-là... : suite]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258217>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de la participation féminine à l'économie nationale. Les femmes sont naturellement surtout nombreuses dans toutes les professions de l'habillement, mais encore dans celles de l'alimentation (35 %), du caoutchouc et du papier (44 %), du livre (40 %), dans l'industrie textile (61 %), dans l'industrie chimique (19 %), etc., etc.

Où nous en sommes

Déficit d'abonnements au 30 mai 1924	39
Par M. A. T. (Vevey)	5
Frauenrestaurant Berne	2
Par Mlle Z. (Aigle)	2
Par Mlle Ch. (Genève)	1
Par Mlle L. D. (Lausanne)	1
Déficit sur l'an dernier	28

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Le rapport de gestion des Départements fédéraux a fourni la grosse part de travail de la session ordinaire du mois de juin. Mais comme le rapport imprimé compte plus de 1000 pages, les Chambres devront encore se réunir en session extraordinaire au mois d'octobre pour finir de le discuter. C'est spécialement la foule agitée du Conseil National, où pleuvent les motions et les interpellations, qui n'arrive jamais au bout de son programme, malgré de nombreuses séances de relevée.

Dans la séance d'ouverture, les présidents ont rappelé la mémoire de deux députés décédés : du Dr Ming, d'Obwalden, une véritable figure historique au Palais et de M. Stoll, le regretté secrétaire de l'Association des employés suisses. M. Hauser, juge fédéral, décédé lui aussi, a été remplacé pendant la session par M. Brodtbeck, avocat socialiste de Bâle.

C'est M. Perrier de Fribourg qui présente le rapport sur l'activité du Département politique. Il fait l'éloge de notre corps diplomatique, de nos bons rapports internationaux, et conclut en affirmant qu'une forte armée est la meilleure garantie de notre situation politique. Sa remarque est significative comme symptôme d'un militarisme mal compris, qui met « le droit du plus fort » au-dessus du « droit » tout court : aussi M. Graber

réplique, estimant qu'un traité d'arbitrage avec la France et l'Angleterre seraient bien préférables à une grande armée ! M. Reinhard, socialiste bernois, réclame, comme l'a fait M. de Rabours il y a deux ans, la création d'une commission parlementaire des affaires étrangères. Sans la refuser, dans sa réponse M. Motta ne semble pas pressé de donner suite à ce vœu : il y a des pourparlers diplomatiques où le Conseil fédéral doit pouvoir agir rapidement, sans consulter préalablement une commission et il est des affaires qu'une divulgation prématurée compromettrait gravement. M. Graber met encore en garde contre des groupements fascistes qui se sont constitués en Suisse, même à Berne ; M. Huber de St-Gall recommande la reprise des relations économiques avec la Russie pour lesquelles d'autres puissances nous ont donné l'exemple, et le chef du Département répond à tous avec une prudence extrême ; il se loue des relations cordiales que nous entretenons avec tous nos voisins et tient avant tout à conserver cet équilibre péniblement acquis. Il espère que le nuage à l'ouest de notre horizon, l'affaire des zones, se dissipera sans éclat. A la fin le rapport est adopté, sans opposition.

Au chapitre de l'économie publique, M. Schulthess est de son côté assailli de propositions et de questions. M. Klöti, ancien président de la Chambre, s'informe en particulier du sort de l'initiative Rothenberger, qui devait fournir la base financière aux assurances sociales. Dans sa réponse, M. Schulthess a fixé plusieurs points intéressants. L'initiative Rothenberger ne pourra être votée que lorsque le plan fiscal des assurances sera définitif. Tout le projet a été réduit à une forme bien modeste. Faisant abstraction de l'assurance-invalidité, on s'en tiendra pour le moment à l'assurance-vieillesse et survivants. Tous les hommes payeront leur prime d'assurance de 20 à 65 ans, ainsi que les femmes qui exercent une profession. Ces assurés auront droit à une rente de 400 francs, à partir de leur 65^{me} année, et à une rente pour leurs survivants, les veuves en particulier. On évalue de 20 à 30 millions la dépense annuelle pour la Confédération. Le monopole de l'alcool appliqué à toutes les boissons distillées devra en couvrir une grande part, pourvu que le peuple se montre plus compréhensif que le 3 juin 1923 quand un nouveau projet lui sera soumis prochainement.

« intéressant, j'ai accepté de tenir la caisse à midi et le soir dans le restaurant où je prends mes repas ; grâce à ce travail, je me nourris sans bourse délier et l'argent économisé va grossir le fonds d'achat de mes chers livres. Malheureusement, c'est aussi la vie chère pour les bibliophiles ; depuis le mois de janvier, les prix ont augmenté, presque doublé. Ce que je peux m'acharner à ma recherche des vieux livres ! Je vois tous les vendeurs de livres anciens, je cours tout Paris, je trouve parfois des choses de grande valeur. Mes livres, je les adore, mais je tâche de ne pas être égoïste. Plus de prêt à domicile, — j'ai fait mes petites expériences, plutôt fâcheuses, — mais on peut les consulter chez moi. Des avis dans les journaux ont renseigné ceux que ma bibliothèque peut intéresser ; elle n'est ouverte au public que depuis cinq mois ; des écrivains, des journalistes et des conférenciers ont déjà profité de mes documents. La consultation peut se faire tous les jours, sauf le dimanche, de 18 heures 15 à 21 heures 30. Elle est gratuite. Mais il est demandé à chaque bénéficiaire un exemplaire ou deux de ses travaux.

« Voyez ces paperasses, ces journaux, la plupart contemporains, d'autres plus anciens, très difficiles à retrouver, l'Opinion des Femmes, journal de l'an 1849, par exemple ; voyez cette collection d'Actes de Congrès féminins depuis 1876, et ces thèses, écrites soit par des femmes, soit par des hommes, sur des questions féminines. Ce n'est pas trop de toute cette documentation pour me permettre de répondre aux questions que me posent mes correspondants de la province. De plus, j'ai accepté de donner les renseignements bibliographiques que demandent les abonnés de la

« Revue féministe du Sud-Ouest. Vous pouvez voir dans ces numéros de la Revue quelques-unes des questions qui me sont posées :

- « 1. Quels ouvrages faut-il consulter pour étudier la situation de la femme musulmane dans le passé ?
- « 2. Quelle est la traduction la plus recommandable du Coran ?
- « Quelle documentation existe sur la femme au moyen-âge dans sa vie de famille et dans la régie de ses biens ?
- « Quelle est la légende de la dentelle au point d'Alençon ?
- « 5. Quel est l'auteur qui a le mieux traité la légende de Griselidis ?

« Voici mes réponses. Rien que pour la 1^{re} question je donne une liste de 20 ouvrages ; les livres marqués d'une astérisque peuvent être consultés chez moi ; les autres, je ne les possède pas. »

Les heures passent vite dans la compagnie exquise des livres et de leur amie passionnée. Il faut s'arracher au charme de la bibliothèque accueillante, où ne pénètre qu'assourdi le bruit de la grande ville, où tout évoque les joies de l'esprit, où règne le Livre, l'ami de toutes les heures et de toute la vie, le seul ami qui donne plus qu'on ne lui demande.

Combien votre œuvre est utile et bonne, petite bibliothécaire parisienne, qui donnez l'effort de vos belles années à votre chère bibliothèque ! Reconnaissante pour les instants charmants que je dois à votre grande passion, je supplie les dieux de vous faciliter la trouvaille à prix doux des plus précieux vieux bouquins aux reliures émouvantes.

JEANNE VUILLIOMENET.